

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

AI Index: AFR 43/002/2008 (Document Public)

14 février 2008

Niger: Les autorités doivent libérer au plus vite le journaliste Moussa Kaka

Amnesty International regrette la décision prise par la cour d'appel de Niamey, le 12 février 2008, de refuser la libération provisoire du journaliste nigérien, Moussa Kaka quatre jours après l'annonce de la remise en liberté provisoire d'un autre journaliste nigérien, Ibrahim Manzo Diallo. Amnesty International considère ces deux journalistes comme des prisonniers d'opinion et réitère son appel à la libération immédiate et inconditionnelle de Moussa Kaka.

Afin d'étayer sa décision de maintenir en prison Moussa Kaka, la cour d'appel a annulé l'ordonnance du juge d'instruction en charge du dossier qui avait, en octobre 2007, jugé illégaux et donc non recevables les enregistrements d'écoutes téléphoniques qui constituaient les seuls éléments à charge contre ce journaliste. La cour d'appel a également décidé de dessaisir le juge en charge du dossier qui a été confié au doyen des juges d'instruction qui doit reprendre les investigations. Les avocats de Moussa Kaka ont décidé, hier, mercredi 13 février, de se pourvoir mercredi en cassation devant la Cour suprême.

Moussa Kaka est incarcéré depuis septembre 2007 pour « *complicité d'atteinte contre l'autorité de l'Etat* » en raison de liens présumés avec le Mouvement des Nigériens pour la justice (MNJ), un mouvement d'opposition touareg qui a pris les armes contre le gouvernement en février 2007. Cependant, mis à part les écoutes téléphoniques jugées irrecevables par le premier juge d'instruction en charge de ce dossier, aucun élément de preuve n'a été apporté par les autorités afin d'étayer cette accusation.

Les cas de ces deux journalistes sont révélateurs d'une volonté politique de museler la liberté d'expression en intimidant et en arrêtant les journalistes qui osent parler librement de la situation dans le nord du pays. Amnesty International appelle les autorités à cesser au plus ces intimidations et à démontrer leur volonté de respecter la liberté de la presse.